

LE SÉNÉGAL DANS LA TRANSITION : ASPECTS DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

Agnès ADJAMAGBO
Alioune DIAGNE
Stéphanie DOS SANTOS
Pierre LÉVI
Anne-Sophie ROBILLIARD

Un thème récurrent des débats internationaux est l'identification des facteurs susceptibles de favoriser et d'accélérer la réduction de la pauvreté et d'asseoir la sécurité alimentaire. La question est singulièrement pertinente en Afrique subsaharienne, dont relève le Sénégal, où, dans un contexte économique, social et environnemental tendu les situations d'insécurité alimentaire sont marquées. Les dimensions démographiques en sont l'une des composantes pour une Afrique subsaharienne qui se caractérise par le retard de sa transition démographique : mais encore convient-il de les aborder non pas tant au seul regard du dénombrement et de la croissance exponentielle qu'en leur adjoignant des approches de structure et de caractérisation démographique et socio-économique.

C'est la démarche qui sera retenue ici, par une approche conjointe des situations démographiques et socio-économiques du pays, au travers d'indicateurs transversaux qui fournissent les grands cadres de l'insécurité alimentaire. Est d'abord abordée la question de la transition démographique, laquelle est en cours au Sénégal, en recourant à des indicateurs de fécondité et de mortalité et en désignant les mécanismes significatifs des tendances actuelles. Le sont ensuite les caractéristiques socio-économiques des populations, que livrent les données de scolarisation et d'emploi, avant qu'un dernier chapitre n'aborde les processus

d'urbanisation : la configuration qui en sortira permettra de baliser les défis qui se posent au Sénégal en termes de sécurité alimentaire.

La transition démographique

Lors du recensement de la population de 2002, le Sénégal comptait 9 855 388 résidents (ANSD, 2009) ; les projections des Nations unies pour l'année 2010 estimaient les chiffres à 12,8 millions (Nations unies, 2010a), et selon une hypothèse moyenne, ceux-ci devraient être de 16 millions en 2020 et de 20 millions aux alentours de 2030. Depuis le début des années 1970 toutefois, la croissance démographique se ralentit : les taux de croissance annuels sont passés de 3,2 % dans les années 1970 à 2,9 % dans les années 1980 et à 2,6 % au tournant de l'année 2000. L'évolution est typiquement celle d'une transition démographique faite de niveaux de fécondité et de mortalité en baisse constante : les gouvernements sénégalais ont pris depuis l'indépendance des mesures préparatoires à l'adoption d'une politique volontariste de diminution du rythme de la croissance démographique, et celle-ci a été adoptée en 1988 (Adjamagbo, Antoine, 2002).

La baisse de la fécondité au Sénégal : un processus à deux vitesses

Au cours des dernières décennies du XX^e siècle, les changements démographiques les plus significatifs que le Sénégal a connus sont le recul de l'âge au mariage et la baisse de la fécondité, des transformations qui sont communes à de nombreux pays du continent. En 1978, l'enquête sénégalaise sur la fécondité (ESF) enregistre un nombre moyen d'enfants par femme – ou un indice synthétique de fécondité (ISF) – qui est supérieur à 7 (tableau 1¹) : avec 7,5, la moyenne est plus élevée dans les campagnes que dans les villes où elle n'est que de 6,6. Huit années plus tard, la première des Enquêtes démographiques et de santé (EDS) montre une légère tendance à la baisse : celle-ci se confirme sur les périodes suivantes, qui voient la fécondité continuer à décroître à peu près au même rythme. En 1997 les femmes ont une moyenne de 5,7 enfants, et selon les derniers résultats disponibles, la tendance se poursuit lentement, la moyenne étant de 5,3 en 2005.

Comme il en va dans bon nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, la baisse de la fécondité sénégalaise s'est d'abord engagée dans les villes avant de s'étendre progressivement au milieu rural : entre la fin des années 1970 et le début des années 1980, le nombre moyen d'enfants par femme en milieu urbain passe de 6,6 en 1978 à 5,5 en 1986, alors qu'il ne bouge pratiquement

1. Les tableaux sont reportés en annexe.

pas en milieu rural où la diminution n'est que de 7,5 à 7,1. Il faut attendre 1992 et la deuxième enquête de la série EDS pour percevoir un début de baisse de la fécondité en milieu rural, la moyenne d'enfants par femme tombant alors à 6,7 ; ceci se confirmera par la suite.

L'autre particularité du décalage entre villes et campagnes tient au rythme et à l'intensité de la baisse de la fécondité (Adjamagbo, Antoine, 2002) : plus ancienne, la baisse de la fécondité en ville a également été plus rapide que dans les campagnes. De 1978 à 2005, la moyenne urbaine passe de 6,6 enfants par femme à 4,1, alors qu'elle ne décroît que de 7,5 à 6,4 en zone rurale : sur vingt années, le taux de fécondité diminue de 2,5 dans les villes, alors qu'il ne baisse que de 1,2 en milieu rural. L'écart entre les deux milieux reste donc important, et derrière ces moyennes se cachent d'importantes disparités : certaines régions administratives conservent des taux plus élevés. C'est notamment le cas de celles de Tambacounda et de Kolda où en 2005, les femmes ont en moyenne plus de 6 enfants (DPS, Macro International, 2006) ; dans toutes les régions à dominante rurale, l'ISF se maintient largement au-dessus de 5.

Au sein du paysage urbain, la capitale fait office de chef de file : son indice synthétique de fécondité est en 2005 de 3,7, soit le plus bas du pays. Le niveau relativement bas de fécondité y est lié à l'offre scolaire, la mise en relation des deux paramètres (tableau 1) montrant une nette incidence pour les femmes ayant un niveau d'études secondaires, ce qui n'est pas le cas de celles ayant un niveau scolaire moindre : les premières ont respectivement 2 et 3 enfants de moins que celles qui ont un niveau d'étude primaire et que celles qui sont sans instruction.

Au Sénégal comme ailleurs, plusieurs facteurs expliquent la baisse de la fécondité. La durée de l'allaitement, l'abstinence ou l'aménorrhée post-partum influent notamment sur les intervalles entre les naissances (Sow, 1994a, b), et par ce biais, sur la fécondité : mais c'est surtout sous l'effet d'une entrée plus tardive en vie féconde que les femmes finissent par avoir moins d'enfants. La baisse de la fécondité y est ainsi en grande partie imputable à un mariage plus tardif, puisque le lien entre mariage et fécondité reste fort (Pison *et al.*, 1997).

Recul de l'âge au mariage, planification des naissances... : une société en mutation

Le mariage est une institution solide qui marque une étape importante du parcours de vie des Sénégalais (Antoine, 2002). Il demeure quasi universel et rares sont les hommes et les femmes qui restent célibataires toute leur vie ; la pratique de la polygamie demeure très répandue, et selon l'EDS IV, elle concerne en 2005 près de 40 % des femmes mariées. Au-delà, le mariage connaît des changements importants qui ont des répercussions directes sur la

fécondité : tel est plus particulièrement le cas des premières unions, une autre évolution démographique importante survenue au cours de la seconde moitié du XX^e siècle étant le recul de l'âge médian au premier mariage. Quoique relativement précoce, l'âge au premier mariage tend à être reculé (tableau 2), le phénomène étant plus sensible en ville. Le Sénégal est parmi les pays d'Afrique de l'Ouest où l'âge médian des femmes au premier mariage en milieu urbain voit la plus forte évolution. Il est passé d'une moyenne de 17,7 ans pour les femmes ayant de 40 à 44 ans en 2005, à 23,3 ans pour les femmes ayant alors de 25 à 29 ans (EDS III, 2005) (Adjamagbo et Antoine, 2002).

Globalement, les citadines se marient plus tard que les rurales, l'âge médian au premier mariage étant respectivement de 20 et de 17 ans (tableau 2). En 1986, la moitié des citadines de 25 à 49 ans se sont mariées avant l'âge de 17,4 ans². En 2005, près de vingt années plus tard, la moitié des femmes du même groupe d'âge se sont mariées avant 20 ans, soit près de 3 ans plus tard (tableau 2). Dans le même intervalle de temps, l'âge médian au premier mariage a évolué plus lentement dans les campagnes, où il atteint à peine 17 ans. Les pratiques diffèrent sensiblement selon le niveau d'instruction : plus les femmes sont instruites, plus elles se marient tardivement. En 2005, l'âge médian au mariage des femmes ayant suivi des études secondaires (ou plus) est de 23,9 ans, soit entre 5 et 7 ans plus tard que les femmes les moins scolarisées ou non scolarisées. Ce recul de l'âge au premier mariage induit une augmentation de la proportion de célibataires, qui est toujours en place au début des années 2000. Alors que l'Enquête sénégalaise sur la fécondité de 1978 enregistrait une proportion de 14 % de femmes célibataires parmi les Sénégalaises de 20 à 24 ans, celle de 2005 en comptabilisait 32 %. Pour sa part, la proportion de célibataires masculins âgés de 25 à 29 ans passe de 35 % en 1997 à 50 % en 2005, et à cette même date, la moyenne d'âge au premier mariage de la moitié des hommes mariés est de 28,1 ans.

Ce phénomène participe d'une tendance plus générale de la société sénégalaise, qui est de bouleversement des conditions d'entrée dans l'âge adulte sous l'effet du durcissement des conditions d'accès à l'emploi et au logement (Diagne, Lessault, 2007). Celles-ci se sont dégradées au fil des années, rendant plus difficile la fondation d'un foyer. Si donc la baisse de la fécondité qui s'observe plus particulièrement dans les villes sénégalaises est intimement liée au recul de l'âge au mariage, elle ne se résume pas à une corrélation entre variables démographiques : elle reflète également les changements de représentation et de valeur qui entourent mariage et

2. Depuis 1973, l'âge minimum au mariage civil est fixé par le code de la famille à 16 ans pour les filles et à 20 ans pour les garçons.

procréation. Le mode de vie urbain, les progrès de la scolarisation (des femmes en particulier) et les difficultés économiques sont autant d'éléments qui favorisent l'émergence de nouveaux modèles familiaux parmi les jeunes. L'allongement du célibat donne à ceux-ci l'opportunité de vivre des expériences affectives plus diversifiées qu'autrefois, et d'appréhender différemment leur projet familial à venir, à travers des rapports entre les hommes et les femmes qui se sont modifiés : pour les jeunes citadines notamment, mariage et maternité ne sont plus nécessairement des sources exclusives d'épanouissement individuel.

Le recours à la planification des naissances soulève de ce point de vue des enjeux importants, mais malgré des progrès, le recours aux contraceptifs demeure très modeste : en 2005, il n'est que 10,3 % des femmes mariées âgées de 15 à 49 ans pour utiliser un moyen moderne de contraception, pilule et injectable pour l'essentiel. Les chiffres sont nettement plus élevés parmi les femmes célibataires sexuellement actives, mais ils n'en demeurent pas moins relativement modestes ; et comme la méthode du condom est la plus utilisée par ces dernières, il est difficile de faire la part de la protection contre les infections sexuellement transmissibles de celle contre la fécondation.

Une planification démographique enrayée par la crise

Les premières actions en faveur de la planification des naissances au Sénégal démarrent dans les années 1970, sous l'impulsion du secteur privé concerné par la contraception ; elles ont été portées par l'Association sénégalaise de bien-être familial (ASBEF) dont la création remonte à 1974. À l'époque, le contexte politique et social est plutôt frileux sur la question, et l'ASBEF s'axe sur la sensibilisation à la planification des naissances des décideurs et des couches de la population les plus éduquées. La diffusion des méthodes contraceptives est toutefois freinée par la loi de 1920 sur la propagande anticonceptionnelle qui limite la promotion et l'accès à la contraception : il faudra attendre 1980 pour que celle-ci soit abrogée. Entre-temps, le contexte a évolué, un code de la famille ayant été adopté en 1972 qui réforme les droits de la personne et qui améliore ceux de la femme : le mariage précoce ou forcé est aboli, et l'âge minimum légal au mariage est reculé. (Il passe à 16 ans pour les femmes et à 20 ans pour les hommes³.)

Ces mesures constituent des avancées importantes ; la politique de population de 1988 marque un pas décisif dans l'adhésion du Sénégal au principe de diminution de la croissance démographique, qui est désormais considéré incontournable au développement (DPRH, 1997). La fin des années 1980 voit le lancement des actions publiques de promotion de la

3. Articles 1008 et 111 du code de la famille.

planification familiale dans le pays, et en 1991, le Programme national de planification familiale (PNPF) est mis en œuvre. L'ASBEF élargit ses activités en prenant appui sur un contexte devenu favorable, mais les déséquilibres régionaux persistent, ainsi qu'une relative concentration à Dakar des services de planification familiale : le ministère de la Santé et de l'Action sociale tentera par la suite d'y remédier, en favorisant une décentralisation des activités de planification familiale qui passera par un appui aux municipalités (Adjamagbo, Antoine, 2002).

Le programme sénégalais de population est tardif, et lorsqu'il démarre, c'est lentement, et en étant doublement handicapé par la crise économique et par les mesures d'ajustement monétaire qui sont placées sous la houlette des instances internationales : ces dimensions du tournant des années 1980 qui vont de pair avec la mondialisation des marchés appauvrissent les finances publiques. L'augmentation de la pauvreté, la mauvaise coordination des programmes, la diminution des dons des bailleurs de fonds, le changement des priorités internationales, la réforme du secteur de la santé, la crise internationale du VIH/SIDA, etc., sont alors autant de facteurs qui détournent l'attention des décideurs et qui affectent les efforts déployés pour la promotion d'une planification familiale. La situation n'est nullement spécifique au Sénégal.

Cette situation explique en grande partie la relative faiblesse du recours à la contraception moderne et rend compte plus généralement des insuffisances du dispositif des services de santé de la reproduction. Les jeunes générations en pâtissent le plus, avec une augmentation des grossesses hors mariage qui s'observe tant en milieu urbain qu'en milieu rural (Delaunay, 1994 ; Adjamagbo *et al.*, 2004) en liaison aux difficultés d'accès des célibataires à la planification familiale (Naré *et al.* 1996). Des avortements s'ensuivent souvent qui s'effectuent dans des conditions de clandestinité et d'insécurité sanitaire dont les conséquences sont parfois dramatiques pour les femmes (Koly, 1991 ; Diouf, 1996 ; CEFORP *et al.*, 1998). Ceux-ci relèvent désormais des problèmes de santé publique.

Niveaux et tendances de mortalité

Les processus de mortalité infantile sont également en transition grâce à l'amélioration des soins de santé de base (notamment de la vaccination) et aux progrès quantitatifs et qualitatifs des infrastructures sanitaires ; grâce aussi à un meilleur état nutritionnel des enfants. Depuis une trentaine d'années, la mortalité infantile, qui est le principal indicateur de l'état de santé d'une population, a nettement baissé. Entre 1986 et 2005 tout particulièrement, le risque de décès entre la naissance et le premier anniversaire a diminué de 33 %, en passant de 91 à 61 pour 1 000 naissances vivantes (tableau 3). Sur la même période, le risque de mourir avant le

cinquième anniversaire a été divisé par près de deux sur l'ensemble du pays : en 1986, sur 1 000 enfants nés vivants, 210 décédaient dans ce cadre, alors qu'ils n'étaient plus que 121 en 2005. Cette réduction de la mortalité infantile-juvénile est surtout due à une forte baisse des décès survenant entre 1 et 5 ans, le risque s'étant réduit de 51 % pour cette tranche d'âge, en passant de 130 à 64 pour 1 000. Cette baisse s'est toutefois nettement ralentie de 1997 à 2005, pour s'établir à 2 % en moyenne par an entre 1997 et 2005, alors qu'elle était de 4 % entre 1986 et 1997.

Ces progrès sanitaires sont toutefois à nuancer : sur l'ensemble de la population, la baisse de la mortalité n'est pas uniforme, le trait le plus remarquable étant une légère remontée du risque de mortalité sur la période 1993-2005 pour les enfants dont la mère a au moins été scolarisée jusqu'au secondaire : depuis 1993, il n'a cessé de croître, passant de 52 décès à 60 pour 1 000 naissances vivantes. Sur la même période, le risque de décès infantile avant 5 ans n'a d'ailleurs que très légèrement diminué pour les mères n'ayant qu'un niveau d'instruction primaire.

Les progrès sanitaires ne parviennent pas plus à réduire les différentiels de mortalité : les enfants dont la mère n'a aucune instruction ont 2,5 fois plus de risques de décéder avant leur cinquième anniversaire que ceux dont la mère a reçu un niveau d'instruction supérieur. Un important différentiel se note également selon la résidence. Bien que le risque de mort avant l'âge de cinq ans ait été fortement réduit en milieu rural de 1986 à 2005 – période durant laquelle il est passé de 250 à 160 pour 1 000 –, le différentiel de mortalité entre milieu rural et urbain ne s'est que très légèrement estompé. L'enfant né en milieu rural avait, en 1986, 1,85 fois plus de risque de décéder avant ses cinq ans que celui né en milieu urbain ; en 2005, il en avait toujours 1,75 fois plus. Les villes comme les campagnes n'ont toutefois pas évolué d'un seul ensemble, les écarts portant surtout sur la baisse de la mortalité (Pison *et al.*, 1997).

Le niveau global de mortalité des enfants sénégalais est légèrement inférieur à la moyenne subsaharienne, qui est par ailleurs la plus élevée au monde. Selon la Division de la population des Nations unies (Nations Unies, 2010a), le Sénégal a l'un des taux de mortalité infantile les plus bas d'Afrique occidentale : soit sur mille naissances viables, 61 décès avant la première année contre 80 pour l'Afrique occidentale ; les écarts de mortalité vont de 29 pour mille avec le Cap-Vert à 117 pour mille pour la Guinée-Bissau. Faute de données disponibles, la mortalité générale ne peut s'estimer qu'au regard de l'espérance de vie à la naissance, selon l'hypothèse qu'il est une relation entre la mortalité infantile et celle à l'âge adulte. Bien que cette approche ne soit pas sans biais, l'espérance de vie à la naissance est un bon indicateur de l'état général de santé d'une population, et elle permet des comparaisons entre pays. Sur la période 2005-2010, l'espérance de vie

sénégalaise à la naissance était estimée à 54 ans pour les hommes et à 57 ans pour les femmes (Nations unies, 2010a) ; dans la mesure où la lutte contre les causes de mortalité a progressé, l'espérance de vie a régulièrement crû depuis les années 1950, et elle est aujourd'hui plus longue en moyenne au Sénégal qu'elle ne l'est en Afrique subsaharienne, avec 50 ans pour les hommes et 53 ans pour les femmes. Contrairement à l'Afrique australe, à l'Afrique centrale ou à l'Afrique du Sud, où l'épidémie de SIDA (ou de VIH) a inversé la tendance, l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance est relativement générale en Afrique de l'Ouest où le Sénégal possède l'un des taux les plus bas d'infection par ce virus au sud du Sahara – Madagascar et l'Île Maurice exceptés. La mortalité sénégalaise n'a donc pas connu une tendance linéaire à la baisse, en étant marquée depuis le début des années 1990 par une stagnation, voire par une remontée de la mortalité des enfants les plus jeunes, selon certaines caractéristiques socio-économiques. Cette situation qui a pu être qualifiée de « crise » (Pison, 2009) peut s'expliquer par des facteurs épidémiologiques, comme la fluctuation de la couverture vaccinale ou comme la recrudescence du paludisme qui est liée à la résistance à la chloroquine. Le début des années 2000 est toutefois caractérisé par la reprise de la baisse de la mortalité, notamment par le recours à de nouveaux moyens de lutte contre le paludisme, par la mise en place d'un programme de lutte contre la poliomyélite et par la distribution de vitamine A (Pison, 2009). La détérioration de l'accès aux soins et celle de la qualité des services, combinées à une pauvreté persistante des ménages constituent toutefois un frein à une amélioration continue des conditions d'existence.

Les conditions socio-économiques

La scolarisation

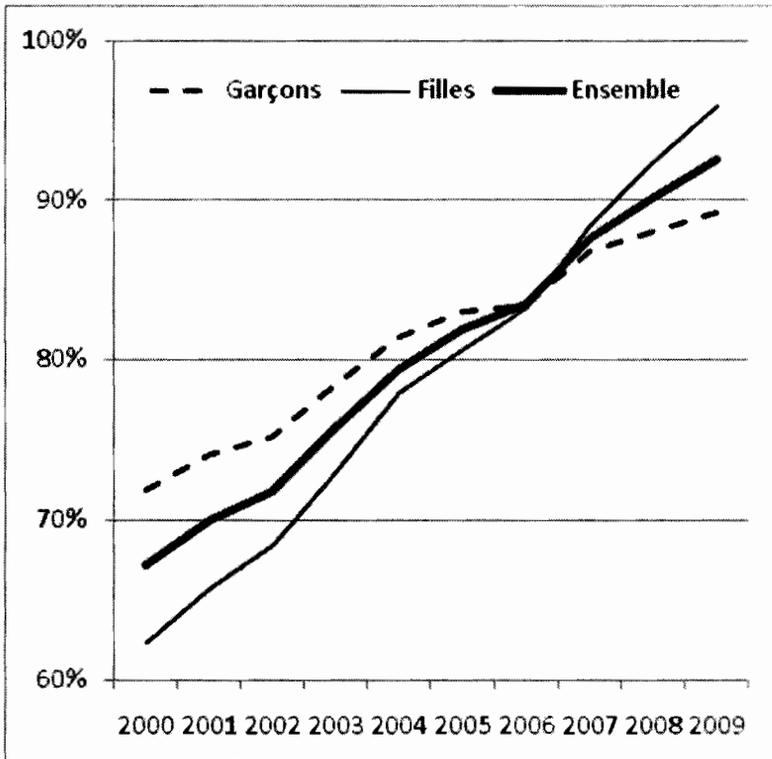
Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) intègrent le domaine de la scolarisation, et la transition du Sénégal vers des niveaux proches de ceux demandés pour l'amélioration des conditions de vie des populations les plus défavorisées est sensiblement en cours ; les progrès qui restent à accomplir demeurent toutefois importants.

Les taux bruts de scolarisation primaire ont régulièrement progressé depuis le début des années 1980, passant de 46 % en 1980 à 59 % en 1992, et de 75,8 % en 2003 à 92,5 % en 2009 (figure 1). De grandes disparités demeurent cependant selon les régions : en 2009, dans la région administrative de Diourbel, le taux de scolarisation⁴ n'est que de 56,2 %

4. Le taux brut de scolarisation primaire est le rapport de l'effectif total des élèves inscrits en cycle primaire, quel que soit leur âge au moment où ils suivent ce cycle (numérateur), à la population des enfants y ayant « l'âge normal » de scolarisation (dénominateur, ici les enfants

alors qu'il est de 119,7 % à Dakar (tableau 4). La parité entre filles et garçons en cycle primaire passe au-delà de 1 en 2006, et elle est à 1,11 en 2009 : des progrès ont donc été enregistrés en cycle primaire mais la parité n'est toujours pas atteinte en cycle secondaire où le rapport demeure inférieur à 0,8.

Figure 1. Évolution des taux bruts de scolarisation primaire en pourcentages (2000-2009)



Les taux d'abandon restent élevés dans la mesure où, à la fin de l'année scolaire 2009, 59,6 % seulement des élèves à avoir été admis en première année d'un cycle primaire de six années⁵ ont terminé le cursus : ici encore, les performances sont bien meilleures dans la capitale où le taux d'achèvement est de 96 % (tableau 5). Les plus gros progrès sont ceux des

de 6 à 11 ans). Le numérateur peut inclure des enfants ayant redoublé ainsi que des inscrits tardifs – soit d'une classe d'âge plus âgée – : aussi le taux brut est-il parfois supérieur à 100 %.

5. La première année d'enseignement primaire ou cycle élémentaire est le Cours d'initiation (CI). L'année de CI est suivie des années de CP, de CE1, de CE2, de CM1 et de CM2. Cette première année du cycle permet à des enfants de faire connaissance avec la langue française.

filles, dont le taux d'achèvement s'améliore de 33 % entre 2003 et 2008 dans ce qui est devenu le principal défi éducatif du pays. Le gouvernement s'étant fixé un objectif de 85 % d'achèvement pour l'année 2010, celui-ci ne sera pas atteint. Les efforts doivent surtout porter sur les populations difficiles à scolariser, dont la demande est faible et dont les zones de résidence sont difficiles d'accès puisqu'il s'agit principalement de zones rurales. Les élèves des zones urbaines restent en moyenne deux fois plus longtemps à l'école. (L'espérance de vie scolaire au primaire y est d'environ 6 ans, alors qu'en milieu rural, elle n'est que de 3,5 années.) Les facteurs d'abandon sont nombreux et variés, mais ils sont avant tout liés à l'offre scolaire. Le nombre d'établissements a progressé : il est passé de 4 751 écoles primaires en 2000 à 7 939 en 2009, soit une augmentation de 67 % sur les dix dernières années (DPRE, 2009). De nombreuses salles de classe restent toutefois sous abris provisoires (16,3 % en 2008) et certaines écoles de milieu rural n'offrent pas de cycle complet, leurs classes étant à double flux ou multigrades⁶. Les écoles à effectifs pléthoriques ont de forts taux de déperdition.

De forts différentiels de taux de scolarisation se voient également dans le secondaire où les conditions de suivi varient grandement selon que l'on relève d'une zone urbaine ou rurale, que l'on est une fille ou un garçon ou que l'on appartient à tel ou tel groupe social. Le Sénégal étant réparti en onze régions administratives, deux de celles-ci, les régions de Dakar et de Thiès, concentrent plus de la moitié des effectifs du premier cycle du secondaire. Avec 40 % des effectifs, les filles y sont sous-représentées et moins de la moitié des élèves qui sortent du primaire (49 %) s'inscrivent en secondaire ; le taux d'achèvement du primaire n'atteint pas 60 % d'une génération d'entrants. Si les taux bruts de scolarisation dans le secondaire sont faibles, la progression y est réelle : pour le cycle moyen – c'est-à-dire les collèves de la 6^e à la 3^e –, ils passent, de l'année 2000 à l'année 2009 du pourcentage de 19,6 % d'une classe d'âge à celui de 41,4%, (tableau 4). Pour le secondaire général – les lycées de la seconde à la terminale –, ils passent sur la même période de 9 % d'une classe d'âge, à environ 16 % de celle-ci ; les taux de scolarisation des garçons demeurent supérieurs à ceux des filles (tableau 4 et UNICEF, 2008).

Les difficultés dans l'enseignement supérieur se lisent en termes de sureffectifs (amphithéâtres surchargés) et d'accès au premier cycle. La progression des taux de scolarisation et l'augmentation des effectifs de lycéens produisent, à l'heure actuelle, environ 30 000 bacheliers par an, dont une majorité (60 %) souhaite poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur : ces nouveaux entrants augmenteront le nombre d'inscrits des

6. Les salles de classe à double flux accueillent deux classes dans la journée, l'une le matin, l'autre l'après-midi ; les classes multigrades sont des classes à plusieurs niveaux.

établissements supérieurs, et principalement dans les deux plus grandes universités publiques, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) et l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB). En 2008-2009, la première comptait 60 000 étudiants et la seconde environ 4 700.

Près d'une femme sur deux (49,7 %) et d'un homme sur trois (31,7 %) sont encore analphabètes (ANSD, 2009), surtout parmi les générations les plus âgées ; le « niveau d'instruction atteint » fait montre de grandes disparités entre les générations, comme entre les localisations résidentielles. En milieu rural, plus de 80 % de la population est analphabète, 15,6 % des ruraux seulement sont allés jusqu'au primaire et 3,1 % jusqu'au secondaire, dans l'un comme l'autre cas, sans assurance d'avoir terminé le cycle. Le niveau scolaire des personnes âgées est très faible, et des progrès restent à accomplir pour parvenir à l'élimination de l'analphabétisme parmi les jeunes générations : malgré des efforts de plusieurs décennies, de nombreuses difficultés demeurent, que plusieurs facteurs expliquent.

La qualité et la quantité de l'offre scolaire sont très corrélées avec le coût de la scolarisation pour le budget des ménages : une bonne répartition des écoles dans l'espace réduit les dépenses en transport, et des écoles bien équipées et dotées de cantines ont un impact positif sur la santé des élèves et sur leur équilibre nutritionnel. Sur la réduction des absences également, l'absentéisme étant un phénomène fréquent au Sénégal, et qui a une incidence directe en termes d'échecs, de mauvais résultats scolaires et d'abandon. Les cantines scolaires bénéficient souvent d'appuis, notamment du Programme alimentaire mondial onusien : ceux-ci viennent en allègement des dépenses alimentaires des ménages. Une politique de distribution gratuite de manuels scolaires se met en place, avec pour priorité la distribution de livres de lecture pour les petites classes, ce qui réduirait des coûts qui représentent un obstacle majeur à la scolarisation des enfants des ménages les plus pauvres et les plus touchés par la crise économique. Pour ceux-ci, une dépense annuelle de 15 000 francs CFA est hors de portée ⁷.

Le calendrier scolaire pose également problème car la compréhension des programmes enseignés et l'acquisition de connaissances solides nécessitent un certain temps d'apprentissage. Or l'année scolaire est globalement courte, du fait des contraintes climatiques de la saison des pluies et des travaux des champs qui se traduisent par des absences fréquentes des élèves comme des enseignants, et qui perturbent le cycle d'apprentissage. C'est pourquoi les éléments clés de la politique de réduction des taux de redoublement et d'abandon et de maintien de tous les enfants dans le cycle scolaire à échéance de 2015 convergent sur l'amélioration d'un ensemble de

7. 15 000 francs CFA ont correspondu après 1994 à 150 francs français ; ils valent environ 23 euros.

dimensions : qualité de l'enseignement dispensé, des infrastructures et des équipements scolaires, du niveau de formation et de recrutement des enseignants et aussi amélioration des pratiques scolaires. En 2010, seuls 20 % des élèves de CM2 (la dernière année du cycle primaire de six ans) possédaient le niveau requis de français et 10 % seulement, celui de mathématiques : des dispositifs de soutien scolaire et d'accompagnement éducatif s'imposent ainsi afin de réduire les taux de redoublements et d'échecs scolaires dans un contexte où le manque de matériel éducatif et didactique rend difficile l'apprentissage des connaissances : il y a peu de livres et pas de bibliothèques scolaires. Pour atteindre les objectifs des OMD et scolariser 2 317 000 enfants en primaire, le Sénégal devra recruter environ 4 300 enseignants, construire 3 000 classes par an et augmenter de 800 000 son nombre d'élèves entre 2007 et 2015 (CONFEMEN, 2007). Il peut s'agir d'une gageure, compte tenu que le métier d'enseignant s'est précarisé et que la pénurie d'instituteurs et de professeurs a ouvert à des recrutements de faible niveau : il n'est ainsi pas rare de nommer des instituteurs qui n'ont pour tout diplôme que le BEPC⁸, qui sanctionne la dernière année du cycle moyen et la fin de la classe de 3^e.

Les facteurs d'ordre culturel, social et traditionnel jouent également : les familles peuvent traiter la scolarisation sous l'angle du « retour sur investissement », la faire passer après l'importance des enfants pour les travaux des champs et pour la garde des troupeaux ou bien encore, la traiter comme moyen d'émancipation et d'aide à l'émigration... Tous ces facteurs peuvent présider aux choix des familles et privilégier l'inscription des garçons sur celle des filles et des cadets sur celle des aînés. Malgré tout, l'État sénégalais investit dans la mise en œuvre d'une nouvelle politique éducative qui vise un enseignement de qualité pour toutes et pour tous. Il finance à lui seul environ 70 % du budget de l'éducation, soit plus de 260 milliards de francs CFA, les partenaires extérieurs en finançant 18 % environ et les ménages 12 %. Le secteur éducatif qui reçoit 40 % du budget de fonctionnement public (soit en 2007, 5,77 % du PIB) constitue le premier poste budgétaire (CONFEMEN, 2007). L'éducation est l'une des principales priorités des pouvoirs publics, et des progrès devraient encore s'enregistrer, quantitativement et qualitativement, en tant que facteurs clés des résultats scolaires.

8. Pour pallier le déficit d'enseignants titulaires et fonctionnaires, les années 1990 ont vu des recrutements d'assez bas niveau, ainsi que la mise en place des statuts « d'instituteurs volontaires », contractuels et auxiliaires. Le niveau de recrutement requis est faible ; ces enseignants sont sans contrat fixe et souvent payés à l'heure. À la fin de la décennie 2000, ils constituaient 60 % des enseignants sénégalais.

L'emploi

Selon les données de l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS), la population de 15 à 64 ans, en âge de travailler, était en 2005 de 6,1 millions d'individus, soit de 53,6 % de la population (tableau 6) ; les 15 à 24 ans en constituaient 39,6 %.

Le ratio de dépendance démographique apparaît relativement élevé, du fait surtout, de l'importance du nombre d'enfants, qui est de plus de 91 %. Les évolutions démographiques en cours – notamment de baisse de la fécondité – laissent toutefois penser à une réduction de ce taux et à l'émergence de conditions qui permettraient d'entrer dans la fenêtre d'opportunité démographique et de bénéficier, à l'image des pays en développement devenus émergents, du dividende correspondant (Guengant, 2011). Celui-ci dépend cependant d'autres facteurs, dont celui de la capacité de création d'emplois du pays, faute de quoi la baisse du ratio de dépendance démographique serait sans incidence sur la dépendance économique (tableau 6).

La structure par sexe de la population en âge de travailler révèle un déséquilibre important entre hommes et femmes, notamment dans les classes d'âge les plus jeunes. Sur l'ensemble des cohortes d'âge concernées, le déficit en hommes s'élevait en 2005 à 536 193, ce qui devrait correspondre à des départs vers les pays du Nord ou de la sous-région d'Afrique de l'Ouest, compte tenu du caractère sexué des migrations internationales⁹. La réduction marquée du déficit en hommes qui s'observe à partir de l'âge de 40 ans pourrait correspondre à des retours ou alternativement, refléter une amplification massive des migrations ces dernières années, qui ne concernerait que des individus plus mobiles car plus jeunes. Dotés de moins d'attaches familiales et professionnelles, ils ont une propension à la migration supérieure à celle de leurs aînés¹⁰. Le niveau d'éducation de la population en âge de travailler reste très faible : 19 % de celle-ci se prévalent d'un niveau d'éducation primaire, 13% d'un niveau secondaire et plus de 62 % d'aucun niveau d'instruction ; les disparités entre les sexes y sont importantes : en 2005, 68 % des femmes concernées n'ont reçu aucune instruction, contre 54 % des hommes.

Entre 2001 et 2005, les progrès du système éducatif sénégalais sont perceptibles (Mesple-Soms, Robilliard, 2009), et ils le sont aussi dans des approches dynamiques basées sur un examen des niveaux d'éducation par cohorte et par sexe. Les niveaux d'éducation ont progressé de manière

9. D'après l'ESAM II de 2001, les femmes ne représentaient que 15 % des migrants des cinq années précédentes.

10. Les individus de 15 à 34 ans constituaient 68 % des migrants ayant quitté le pays dans les cinq années précédant l'enquête ESAM II de 2001.

significative pour les cohortes les plus jeunes, tant pour les hommes que pour les femmes, dès lors que celles-ci sont rapportées à la cohorte des individus âgés de 60 à 64 ans, où il n'est que 5 % des femmes et 22 % des hommes à être allés à l'école ; les proportions sont respectivement de 45 et de 55 % pour les femmes et pour les hommes de 15 à 19 ans.

D'après les données de l'ESPS, sur une population en âge de travailler de 6,1 millions d'individus, seuls 2,8 millions, soit 45,4 % de l'ensemble, occupent un emploi (tableau 7) : les actifs sénégalais occupés ne comptent donc même pas pour la moitié de la population du pays en âge de travailler. En termes de ratio de dépendance économique, chaque actif producteur de rentrées monétaires a plus de trois personnes à charge.

La faiblesse du niveau d'occupation ne s'explique pas par un fort taux de chômage, mais par une forte proportion d'inactifs : en additionnant la population d'élèves et d'étudiants (10 % de la population en âge de travailler), les personnes au foyer (23 % de celle-ci) et les autres inactifs : retraités, chômeurs découragés, malades et handicapés, le taux d'inactivité atteint est supérieur à 50 %.

Les chiffres du tableau 8 suggèrent que les taux d'activité varient de manière significative selon certaines caractéristiques. Les taux d'activité sont très faibles pour les 15 à 24 ans puisqu'une proportion plus élevée d'entre eux poursuit des études (46,6 %). La différence entre les taux d'activité appréhendés selon l'appartenance sexuelle est plus frappante : seulement 34,3 % des femmes sont actives. Si l'on croise les critères de sexe et de niveau d'instruction en excluant les individus de moins de 25 ans, l'on constate que les écarts d'activité entre les hommes et les femmes sont très élevés pour la population sans instruction (où l'écart est de 44,2 points) mais qu'il se réduit significativement aux niveaux d'instruction plus élevés, où il est de 8,8 points. Cette réduction est entièrement due à l'augmentation régulière de l'activité féminine avec le niveau d'éducation, le taux passant de 37,6 % pour les femmes non instruites, à 67 % pour les femmes dotées d'une éducation supérieure ; le taux d'activité masculin reste constant, quel que soit le niveau d'éducation.

Le taux de chômage varie également avec les caractéristiques individuelles : les 15 à 25 ans ont une probabilité deux fois plus forte que leurs aînés d'être au chômage, et les femmes deux fois plus élevée que les hommes ; il est plus élevé à Dakar que dans le reste du pays. Le lien entre chômage et niveau d'éducation suit une courbe en cloche : le taux de chômage étant relativement faible pour les individus sans instruction, comme pour ceux ayant eu une éducation supérieure, et plus élevé pour les individus dotés d'une éducation secondaire.

La structure de l'emploi est marquée par une prépondérance du secteur tertiaire, qui fournit près de 52 % des emplois (tableau 9) : à un niveau plus

désagrégé, deux poids lourds se distinguent : le secteur agricole – qui occupe près d'un million d'individus – et les secteurs du commerce et de la vente qui en occupent près de 750 000. Soit à eux deux, 55,5 % des actifs au travail.

Les chiffres du tableau 8 montrent que le taux de salarisation des personnes en activité est faible, puisqu'il ne se monte qu'à 17,7 %. Les contrastes y sont peu marqués selon le sexe, et forts selon l'âge : les jeunes ont une probabilité deux fois moindre que leurs aînés d'être salariés. L'ancrage résidentiel joue également un grand rôle : le taux de salarisation est très faible en milieu rural (6,8 %), où les activités agricoles sont importantes, mais il est également faible à Dakar (34,6 %) et dans les autres villes sénégalaises (26 %), où l'agriculture ne se pratique guère. Ce qui traduit l'importance des activités informelles en milieu urbain. Le plus grand contraste est donné par l'éducation : les individus sans scolarisation ne sont que 8,4 % à être salariés, tandis que ceux ayant reçu une éducation de niveau supérieur le sont à près de 87 %.

L'urbanisation

Ces dernières décennies, l'urbanisation est devenue un trait marquant des populations sénégalaises. En 2002, 41 % de la population du pays vivait en zone urbaine, alors que le pourcentage n'était que de 28 % en 1960 et de 34 % en 1976 (ANSD, 2009). Entre 1960 et 2002, la proportion des personnes vivant en ville a crû de 13 % environ, faisant du Sénégal l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique de l'Ouest : la tendance se poursuivra durant les prochaines décennies, et selon les prévisions (figure 2), une personne sur deux vivra en milieu urbain d'ici 2025 et deux personnes sur trois en 2050 (Nations Unies, 2010b).

Cette forte augmentation de la population urbaine n'est cependant pas uniforme. En tant que capitale, Dakar focalise l'ensemble des activités politiques, économiques et administratives du pays : elle stimule une importante mobilité en provenance des régions rurales, ainsi que l'installation de nombreux migrants. Cette « macrocéphalie » (Antoine *et al.*, 1995) s'illustre par les chiffres : en 2002, 53 % de la population urbaine vivait dans la capitale, alors que la proportion n'était que de 47 % en 1988 (ANSD, 2009). Dakar est la zone la plus urbanisée de toutes les régions administratives du pays, avec 97 % de la population (figure 3), et selon les estimations, sa population triplera d'ici 2050 (Guengant, 2011). En dehors de la région administrative de Dakar, celles de Ziguinchor et de Thiès sont les plus urbanisées, avec des taux respectifs de 47 % et de 43 %, tandis que celles de Matam, de Fatick et de Kolda sont les moins urbanisées.

La situation n'est cependant pas nouvelle : en 1960, le taux de croissance de la population urbaine du Sénégal était déjà très élevé au regard des autres

pays de la sous-région. Dans les années qui suivent l'indépendance, il se ralentit considérablement, notamment à partir de la fin des années 1980 : la croissance urbaine passe de 4,5 % l'an entre 1960 et 1976, à 3,8 % l'an entre 1976 et 1988, et cette tendance au ralentissement devrait se poursuivre, à en croire les estimations des Nations unies. Entre 2010 et 2020, la croissance urbaine serait d'un peu plus de 3 % l'an. Pour autant, la population urbaine continuera d'absorber le tiers de la croissance de la population rurale, qui n'augmentera dans le même temps que de 1,6 % l'an environ. Face à cette poussée, de nombreuses recherches se sont intéressées aux modalités de l'insertion urbaine (Antoine *et al.*, 1995 ; CERPOD, DPS, 1998). Leurs conclusions mettent en exergue la dégradation des conditions de vie en milieu rural et l'exode de plus en plus massif des populations vers les grandes villes, faisant de la croissance urbaine une conséquence directe des situations agricoles. Cette importance doit toutefois être nuancée au regard de la croissance naturelle des villes : les résultats de l'enquête sur les migrations qui s'est conduite dans le cadre du Réseau de recherche sur les migrations et l'urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) durant les années 1990 montrent une tendance au ralentissement de l'exode rural. Mais ils montrent plus particulièrement que les flux interurbains sont relativement plus forts entre les villes qu'entre le milieu urbain et le milieu rural : les villes de l'intérieur seraient ainsi des lieux de passage importants des migrants (CERPOD-DPS, 1998).

Conclusion

Sur trente ans, la population du Sénégal a d'abord enregistré une diminution très nette de la mortalité, et postérieurement de la fécondité, tous traits caractéristiques de la transition démographique. Les changements les plus profonds s'enregistrent en milieu urbain, le processus étant plus tardif et plus timide en milieu rural : ils sont en lien étroit avec les bouleversements sociaux en cours, notamment avec ceux qui sont donnés par l'émergence de nouveaux modèles familiaux sous l'impact du mode de vie urbain et par une scolarisation plus longue. Des progrès importants sont enregistrés dans ce secteur où l'objectif de scolarisation primaire de tous les enfants est presque atteint. De gros efforts restent toutefois à accomplir pour les cycles supérieurs, pour l'alphabétisation des adultes et surtout, pour la qualité de l'offre scolaire. Dans le cycle primaire plus particulièrement, le ratio élevé entre élèves et enseignants, le niveau de recrutement de ces derniers et le manque de matériel portent à s'interroger sur la qualité de l'enseignement donné, laquelle va bien au-delà des exigences quantitatives du seul taux de scolarisation.

L'analyse de la population en âge de travailler fait ressortir des aspects de grande jeunesse et de faible éducation, cette dernière apparaissant néanmoins

en progression, avec des écarts entre les sexes qui ont tendance à diminuer pour les cohortes les plus jeunes. L'arrivée des jeunes sur le marché du travail est soutenue, mais elle est amputée du maintien d'une proportion plus importante de ceux-ci dans le système éducatif ; le taux d'activité est faible, et il est marqué par la modicité de la participation des femmes au marché du travail. Les taux de chômage sont élevés dans la capitale. Deux secteurs d'activité absorbent plus de la moitié des actifs occupés : le secteur agricole et celui du commerce et des ventes. Le secteur agricole est néanmoins caractérisé par une activité très fortement saisonnière qui induit de grandes variations d'offre de travail et qui alimente les déplacements vers les villes ; qu'il soit agricole ou non, l'emploi est marqué par un taux très faible de salarisation.

Du fait de l'inertie des phénomènes démographiques et de l'importance quantitative des jeunes dans la population, celle-ci continuera de croître, et son doublement est prévu d'ici à 2050. Le milieu urbain absorberait une part importante de la croissance, par la voie des migrations du rural vers l'urbain, et bien qu'ayant une fécondité plus basse que celle du milieu rural, la population urbaine devrait tripler sur la même période. De par son ampleur comme de par son influence sur les modes de vie, l'urbanisation pose un véritable défi pour la sécurité alimentaire des populations qui en relèvent, aussi bien en matière d'approvisionnement que de distribution. Ce défi est d'autant plus important que l'accroissement urbain est rapide et non planifié et qu'il s'accompagne de la précarité de l'habitat et de l'emploi, ainsi que d'une insuffisance des accès aux services de base – à l'éducation, aux soins, à l'eau potable, à l'électricité, à l'assainissement, etc. Mener une politique publique capable de mieux faire face aux transformations démographiques, sociales et économiques qui sont actuellement à l'œuvre, tout en accroissant les capacités des populations, est un enjeu auquel le Sénégal se doit de répondre.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (ANSD), 2010 : Situation économique et sociale du Sénégal en 2009, Dakar, Ministère de l'Économie et des Finances, ANSD, 263 p. + Annexes.
- AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE (ANSD), 2009 : Résultats du 3^e recensement général de la population et de l'habitat (2002) – Rapport national de présentation, Dakar, Ministère de l'Économie et des Finances, ANSD, UNFPA-USAID, 125 p.
- ADJAMAGBO A., ANTOINE Ph., 2002 : « Le Sénégal face au défi démographique », in Momar Coumba DIOP (ed.) : *La société sénégalaise entre le global et le local*, Paris, Karthala, p. 517-553.

- ADJAMAGBO A., ANTOINE Ph., DELAUNAY V., 2004 : « Naissances prémaritales au Sénégal : confrontation de modèles urbain et rural », *Cahiers Québécois de Démographie*, Montréal, vol. 33, n° 2, p. 239-272.
- ANTOINE Ph., 2002 : « La complexité de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », in Graziella CASELLI, Jacques VALLIN, Guillaume WUNSCH (ed.) : *Démographie : analyse et synthèse*. Vol. II : *Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, p. 75-102.
- ANTOINE Ph, BOCQUIER P., FALL A. S., NANITÉLAMIO J., 1995 : « L'insertion urbaine à Dakar : Les jeunes vivent la crise, les aînés la supportent », *ORSTOM Actualités*, n° 48.
- CEFOREP, 1998 : Introduction des soins obstétricaux d'urgence et de la planification familiale pour les patientes présentant des complications liées à un avortement incomplet, Dakar, CEFOPREP-JHPIEGO-CHU Le Dantec.
- CERPOD, Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), 1998 : Enquête sénégalaise sur les migrations et l'urbanisation (EMUS), Bamako, CERPOD/DPS, Cahiers du CERPOD, n° 168.
- CONFÉRENCE DES MINISTÈRES DE L'ÉDUCATION DES PAYS AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE (CONFEMEN), 2007 : Évaluation PASEC – Sénégal, Dakar, Ministère de l'Éducation, CONFEMEN, 145 p.
- DELAUNAY V., 1994 : L'entrée en vie féconde. Expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais, Paris, CEPED, « Les Études du CEPED », n° 7, 326 pages.
- DIAGNE A., LESSAULT D., 2007 : Émancipation résidentielle différée et recomposition des dépendances intergénérationnelles à Dakar, Paris, CEPED, Collection « Regard sur », 45 p.
- DIOUF, P., 1996 : « L'avortement à Pikine », in Yves CHARBIT et Salif NDIAYE (ed.), *La population du Sénégal*, Paris, DPS-CERPAA, p. 409-418.
- DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION (DPRE), 2009 : Évolution des indicateurs de la scolarisation au Sénégal, Dakar, DPRE.
- DIRECTION DE LA PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES (DPRH), 1997 : Déclaration de la politique de population (adoptée en 1988), Dakar, Ministère de l'Économie des Finances et du Plan, 21 p.
- DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE (DPS), 1981 : Enquête sénégalaise sur la fécondité 1978, Dakar, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Macro International, vol. I, 148 p. + Annexes.
- DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE (DPS), 1988 : Enquête démographique et de santé au Sénégal 1986 (EDS I), Dakar, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Macro International, 173 p.
- DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE (DPS), 1994 : Enquête démographique et de santé au Sénégal 1992-93 (EDS II), Dakar, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Macro International, Calverton, 284 pages.

- DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE (DPS), 1998 : Enquête démographique et de santé au Sénégal 1997 (EDS III), Dakar, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Macro International, Calverton, 238 pages.
- DIRECTION DE LA PRÉVISION ET DE LA STATISTIQUE (DPS), 2006 : Enquête démographique et de santé au Sénégal 2005 (EDS IV), Dakar, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Macro International, Calverton, 320 p. + Annexes.
- GUENGANT J.-P., 2011 : « Comment bénéficier du dividende démographique ? Analyse pays – Sénégal », in Conférence *Population, développement et planification familiale en Afrique de l'Ouest francophone : l'urgence d'agir*, Ouagadougou, 8 11 février 2011.
<http://www.conferenceouagapf.org/userfiles/file/FicheSENEGAL-Finale17janv.pdf> (accès le 28 février 2011).
- KOLY F., 1991 : L'avortement provoqué clandestin : aspects actuels et perspectives à la clinique gynécologique et obstétricale du CHU de Dakar, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, thèse de doctorat en médecine, 117 p.
- LANÇON F., ERENSTEIN, O., TOURÉ A., AKPOKODJE G., 2004 : « Qualité et compétitivité des riz locaux et importés sur les marchés urbains ouest-africains », *Cahier Agriculture*, vol. 13, (1) : 110-115.
- MESPLE-SOMPS S., ROBILLIARD A.S., 2010 : Étude sur la croissance partagée au Sénégal, 2001-2005, Paris, DIAL, Document de travail n° DT/2010-07, 56 p.
- NARÉ C, KATZ K, TOLLEY E., 1996 : Measuring Access to Family Planning Education and Services for Young Adults in Dakar, Senegal, *Research Triangle Park*, NC : Family Health International.
- NATIONS UNIES, 2010a : World Population Prospects : The 2008 Revision, New York, Division de la population, <http://esa.un.org/UNPP/index.asp?panel=2> (accès le 26 juillet 2010).
- NATIONS UNIES, 2010b : World Urbanization Prospects : The 2007 Revision, New York, Division de la population, <http://esa.un.org/unup/> (accès le 26 juillet 2010).
- PISON G., 2009 : « Succès et échecs de la lutte contre la mort des enfants en Afrique au Sud du Sahara. L'exemple de la crise sanitaire des années 1990 au Sénégal », communication présentée lors du 26^e congrès international de la population, Marrakech, IUSSP,
<http://iussp2009.princeton.edu/abstractViewer.aspx?submissionId=91999> (accès le 26 juillet 2010).
- PISON G., HILL K., COHEN B., FOOTE K., 1997 : *Les changements démographiques au Sénégal*, Paris, INED, n° 138, 240 p.
- SOW B., 1994a : « Déterminants des intervalles intergénéraliques », in Yves CHARBIT et Salif NDIAYE (ed) : *La population du Sénégal*, Paris, DPS-CERPAA, p. 197-209.

SOW B. 1994b, « Allaitement, abstinence et aménorrhée post-partum », in Yves CHARBIT et Salif NDIAYE (ed.) : *La population du Sénégal*, Paris, DPS-CERPAA, p. 211-230.

UNICEF, 2008 : Plan de développement pour l'éducation des filles au Sénégal (2009-2011), Dakar, UNICEF, Ministère de l'Éducation.

ANNEXES

Tableau 1. Indice synthétique de fécondité (ISF) selon le niveau d'instruction et le lieu de résidence (1978-2005)

	1978	1986	1993	1997	2005
Ensemble	7,2	6,6	6,0	5,7	5,3
Milieu de résidence					
Urbain	6,6	5,4	5,1	4,3	4,1
Rural	7,5	7,1	6,7	6,7	6,4
Niveau d'instruction					
Aucun	7,4	6,8	6,5	6,3	6,1
Primaire	7,1	5,2	5,7	5,2	4,8
Secondaire et +	3,6	3,7	3,8	3,1	3,0

Sources : EMF 1978 ; EDS I, II, III, IV

Tableau 2. Âge médian au premier mariage selon le milieu de résidence et selon le niveau d'instruction (ensemble des femmes de 25 à 49 ans), 1978-2005

	1978	1986	1993	1997	2005
Milieu de résidence					
Rural	15,6	16,0	15,7	16,3	16,9
Urbain	18,3	17,6	18,2	19,6	20,1
Niveau d'instruction					
Aucun	15,8	16,0	15,8	16,5	17,1
Primaire	21,6	18,7	19,3	19,6	19,9
Secondaire	-	21,5	23,0	23,6	23,9
Ensemble	16,1	16,4	16,2	17,4	18,3

Sources : EMF 1978 ; EDS I, II, III, IV

Tableau 3. Taux de mortalité avant 5 ans selon le milieu résidentiel et selon le niveau d'instruction (1986-2005)

Taux de mortalité	1986	1993	1997	2005
Infanto-juvénile (0-5 ans)	210	157	139	121
Infantile (0-1 an)	91	76	69	61
Juvénile (1-5 ans)	130	87	75	64
Infanto-juvénile par milieu de résidence				
Rural	250	184	165	160
Urbain	135	102	89	91
Infanto-juvénile par niveau d'instruction				
Aucun	225	171	154	152
Primaire	141	99	96	94
Secondaire	72	52	54	60

Sources : EDS I, II, III, IV

Tableau 4a : Taux de scolarisation primaire en pourcentages, par inspection académique (2009-2010)

Inspections académiques	Primaire		
	Garçon	Filles	Ensemble
Dakar	112,4	127,8	119,7
Diourbel	51,4	61,1	56,2
Fatick	110,4	112,6	111,5
Kaolack	70,0	75,4	72,7
Kolda	111,2	102,0	106,7
Louga	68,4	71,6	70,0
Matam	63,4	88,7	75,9
Saint-Louis	83,8	100,4	91,9
Tambacounda	91,8	87,7	89,8
Thiès	95,4	105,0	100,0
Ziguinchor	106,3	109,5	107,8
Ensemble du Sénégal	89,2	100,4	92,5

Tableau 4b : Taux de scolarisation dans les collèges, en pourcentages par inspection académique (2009-2010)

Inspections académiques	Cycle moyen, lycées (6 ^e - 3 ^e)		
	Garçons	Filles	Ensemble
Dakar	73,1	70,5	71,7
Diourbel	20,1	17,2	18,6
Fatick	48,3	44,0	46,2
Kaolack	31,6	24,9	28,2
Kolda	45,9	25,5	36,0
Louga	23,0	20,3	21,7
Matam	22,3	22,1	22,2
Saint-Louis	38,1	36,7	37,4
Tambacounda	37,2	22,6	30,1
Thiès	46,0	45,7	45,8
Ziguinchor	80,4	70,6	75,8
Ensemble du Sénégal	44,1	38,5	41,4

Tableau 5. Taux d'achèvement du cycle primaire en pourcentages, par inspection académique (2009)

Inspection académique	Taux d'achèvement			Ratio Garçons/ Filles
	Garçons	Filles	Total	
Dakar	92,7	99,4	96,0	93,3
Diourbel	29,6	34,1	31,9	86,8
Fatick	67,4	72,3	69,9	93,2
Kaolack	41,5	42,3	41,9	98,1
Kolda	62,0	49,1	55,6	126,3
Louga	44,0	42,0	43,0	104,8
Matam	35,0	45,2	40,1	77,4
Saint-Louis	56,5	63,0	59,7	89,7
Tambacounda	55,7	45,0	50,4	123,8
Thiès	59,6	69,0	64,2	86,4
Ziguinchor	88,3	89,1	88,7	99,1
Ensemble du Sénégal	58,7	60,4	59,6	

Sources : ANSD, 2010

Tableau 6. Structure démographique ¹¹ et indices de dépendance (2005)

	Effectifs	%
Population en âge de travailler (15-64 ans)	6 109 277	53,6
Femmes	3 322 735	29,2
Hommes	2 786 542	24,5
Population des jeunes (15-24 ans)	2 413 615	39,5
Population totale	11 387 687	100,0
	Indices	%
Taux de dépendance des enfants (moins de 15 ans)	79,1	91,5
Taux de dépendance des personnes âgées (65 ans ou plus)	7,3	8,5
Ratio de dépendance démographique	86,4	100,0

Sources : ESAM II et ESPS, nos calculs

Tableau 7. Statut d'activité des individus en âge de travailler (15 à 64 ans) – 2005

	Effectifs	%
Occupé	2 776 229	45,3
Chômeur	315 321	5,2
Élève/étudiant	632 403	10,4
Au foyer	1 404 199	23,0
Autre	981 125	16,1
Total	6 109 277	100,0
Ratio de dépendance économique	310,2	

Source : ESPS, nos calculs

11. Les chiffres de population reportés constituent les données brutes de l'Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS). Ils peuvent différer de ceux publiés par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD).

Tableau 8. Indicateurs de l'emploi par âge, sexe, milieu de résidence et niveau d'éducation – 2005, en pourcentages

	En activité	Au chômage	Dont salariés
15-24 ans	38,1	15,0	11,6
25-64 ans	58,9	8,5	20,1
	70,2	8,3	18,0
Femme	34,3	14,1	17,1
Dakar urbain	55,7	16,6	34,6
Autre urbain	46,8	11,4	26,0
Rural	49,4	6,4	6,8
Sans instruction	51,9	8,3	8,4
Primaire	53,4	13,2	19,8
Secondaire	36,7	18,0	44,0
Technique et	65,5	17,4	74,9
Supérieur	63,5	8,8	86,9
Ensemble	50,7	10,4	17,7

Source : ESPS, nos propres calculs.

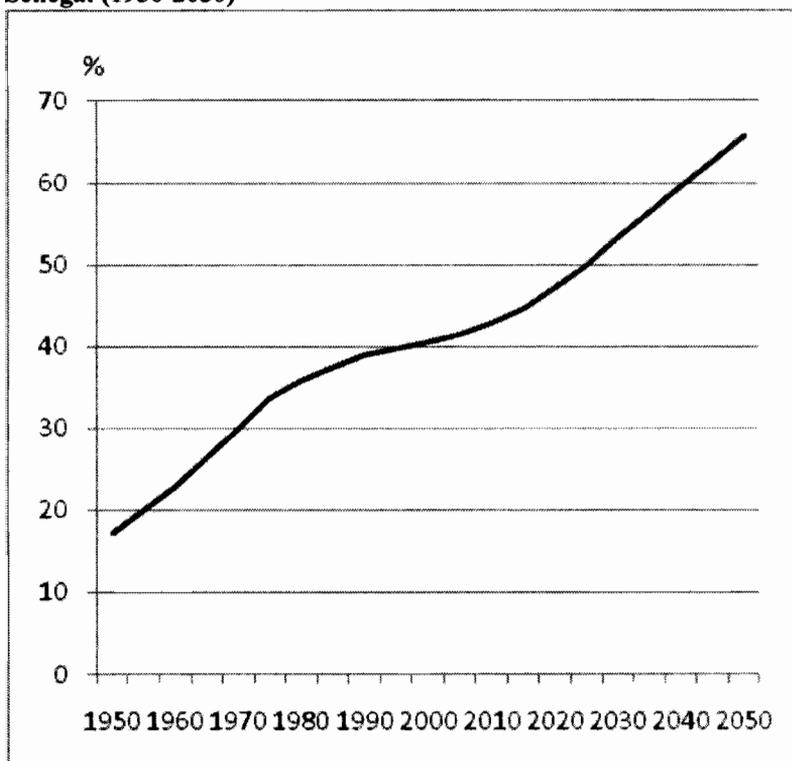
Le taux d'activité correspond au rapport entre le nombre d'actifs (occupés et chômeurs) et la population en âge de travailler (les 15 à 64 ans). Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs occupés associé à celui des chômeurs. Le taux de salarisation est donné par le rapport entre salariés et population active occupée

Tableau 9. Répartition des actifs occupés par secteur d'activité (2005)

	Effectifs	%
Secteur primaire	989 293	33,4
dont agriculture	902 390	30,4
Secteur secondaire	435 877	14,7
Secteur tertiaire	1 538 892	51,9
dont commerce/vente	742 762	25,1
Total	2 964 062	100,0
hors agriculture	2 061 672	

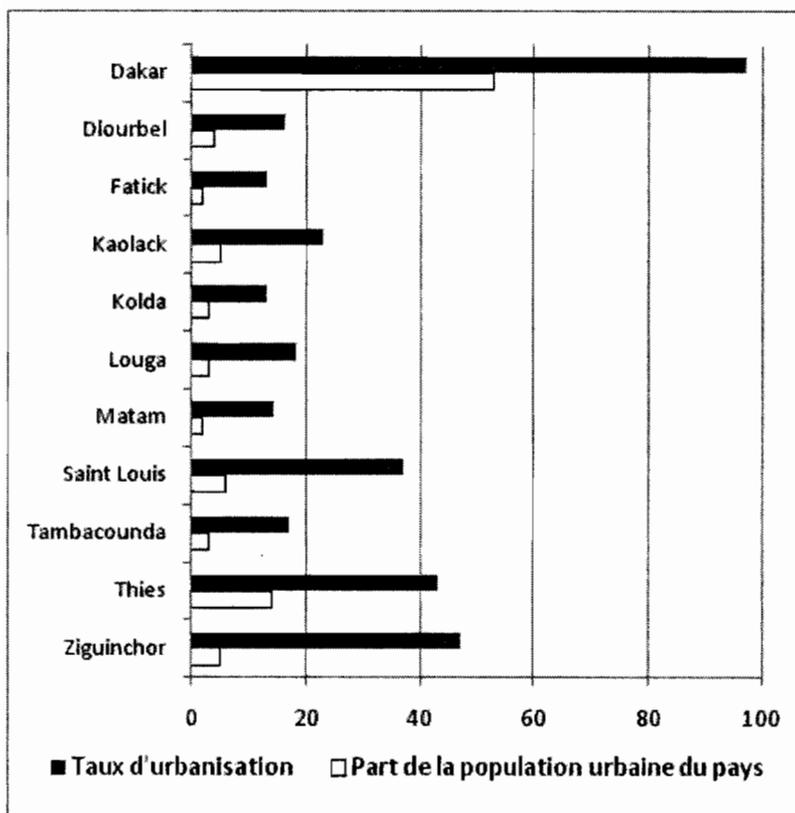
Sources : ESPS, nos calculs

Figure 2 : Évolution en pourcentage de la population urbaine au Sénégal (1950-2050)



Source : Nations unies, 2010b.

Figure 3 : Pourcentages et taux d'urbanisation régionaux de la population urbaine (2002)



Source : RGPH, 2002 (ANSD, 2009)

Adjamagbo Agnès, Diagne A., Dos Santos Stéphanie,
Lévi Pierre, Robilliard Anne-Sophie (2012)

Le Sénégal dans la transition : aspects démographiques
et socioéconomiques

In : Pillon Patrick (dir.). *La faim par le marché : aspects
sénégalais de la mondialisation*

Paris : L'Harmattan, p. 49-74. (Questions
Contemporaines. Série Globalisation et Sciences
Sociales)

ISBN 978-2-296-56985-0

ISSN 1286-8698